RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 5

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 05 décembre 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-12-1-04) PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE DU SOLDE D'UN PRET D'HONNEUR, MADAME M

L'an deux mille vingt-trois, le mardi cinq décembre à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 30 novembre 2023**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de** Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, Mme DUPRE, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à Mme TOP).

Excusés : M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, M. MORAINE.

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20231205-lmc1H11370H1-DE
Date de réception en Préfecture : 07/12/2023
Date de Publication : 07/12/2023

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Madame M le 7 avril 2021 ;

Considérant la situation de Madame M et son incapacité à répondre à ses engagements financiers ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde, à titre exceptionnel, une remise gracieuse totale de la créance restant due par Madame M au titre du prêt d'honneur, contracté le 7 avril 2021, soit la somme de 284 € (deux cent quatre-vingt-quatre euros).

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20231205-lmc1H11370H1-DE
Date de réception en Préfecture : 07/12/2023
Date de Publication : 07/12/2023